

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/04/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240409-135740-DE-1-1

**Séance du mardi 9 avril 2024
D-2024/87**

Date de mise en ligne : 12/04/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 9 avril 2024, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h55 à 17h11

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

M. Cyrille JABER présent à partir de 15h00, Mme Sandrine JACOTOT présente à partir de 16h50, M. Jean-Baptiste THONY présent à partir de 17h30, Mme Marie-Julie POULAT présente jusqu'à 15h40, M. Guillaume MARI présent jusqu'à 17h20, M. Vincent MAURIN présent jusqu'à 18h05, Mme Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 18h40, M. Didier CUGY présent jusqu'à 18h40, M. Patrick PAPADATO présent jusqu'à 19h35.

M. Dimitri BOUTLEUX et Mme Harmonie LECERF MEUNIER quittent la séance de 19h41 à 20h35.

Excusés :

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine(A'urba).Subvention 2024.Convention.Décision.Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1969, l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba), est une association loi 1901. C'est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains. Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille à toutes les échelles, du quartier jusqu'aux systèmes complexes.

Ses membres, dont la ville de Bordeaux, sont des personnes morales ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement ou d'urbanisme.

Le programme de travail annuel est au cœur du fonctionnement de l'A'urba : il définit les sujets d'études, les articule de façon lisible, et organise le travail des équipes. En tant que structure d'ingénierie à vocation partenariale, l'A'urba mutualise les productions figurant dans le programme annuel avec tous ses adhérents.

Les travaux, études et démarches proposés par l'A'urba visent à apporter et partager une expertise et à mettre en perspective les enjeux et les problématiques des territoires. A travers ses travaux, l'agence s'attache à offrir un éclairage aux décideurs publics en se plaçant à l'articulation des échelles, des thématiques et des acteurs.

Le programme de travail annuel prend en compte et traduit les attentes des partenaires de l'agence. Il est le fruit d'échanges nourris entre l'A'urba et ses divers interlocuteurs, permettant d'identifier des centres d'intérêt partagés et des priorités.

La fiche projet en annexe 1 à la convention précise les objectifs et résultats attendus pour l'exercice 2024 pour la ville de Bordeaux.

Compte tenu de ce programme de travail, il est proposé d'attribuer à l'A'urba une subvention d'un montant de 56 710 € pour l'exercice 2024.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 est fixé à 6 093 300 €, son contenu figure en annexe 2 à la convention.

Sur ces bases, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer à l'A'urba une subvention de fonctionnement de 56 710 € pour l'exercice 2024,
- imputer la dépense sur le budget principal 2024 (chapitre 65, article 65748, fonction 552),
- signer la convention financière 2024 ci annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Messieurs Pierre HURMIC et Dimitri BOUTLEUX

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 avril 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stéphane PFEIFFER



CONVENTION 2024 - Subvention de fonctionnement entre l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'urba) et la ville de Bordeaux

Entre les soussignés

L'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'urba), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au Bassin à flot n°1, Quai Armand Lalande - BP 71 Bordeaux cedex, représentée par sa trésorière Laurence Rouède
ci-après désignée « organisme bénéficiaire »

Et

La Ville de Bordeaux, dont le siège social est situé Place Pey Berland, 33000 Bordeaux, représentée par Monsieur Stéphane Pfeiffer, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme résilient, du service public de l'habitat et de l'économie sociale et solidaire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°D- du Conseil municipal du 9 avril 2024
ci-après désignée « la ville de Bordeaux »

PREAMBULE

La ville de Bordeaux a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire **pour l'exercice 2024**.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions décrit à l'annexe 1.

Dans ce cadre, la ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 710 € pour l'exercice 2024. Cette subvention correspond à 0,93 % du montant total estimé des dépenses éligibles (6 093 300€), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2 – Rapport sur le budget 2024.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 80%, soit la somme de 45 368€ sera versé à la signature de la convention.
- Le solde de 20%, soit la somme de 11 342 €, sera versé après réception du bilan des actions réalisées au titre de l'exercice 2024 ;

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture des exercices comptables concernés et au plus tard le 31 août 2025, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un bilan des actions réalisées.

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels).
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de la ville de Bordeaux dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde des subventions.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à la ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la ville de Bordeaux en tant que partenaire financier.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de la ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la ville de Bordeaux :

Monsieur l'adjoint au Maire de Bordeaux
Place Pey Berland
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Madame la Trésorière
Bassin à flot n°1
Quai Armand Lalande
BP 71 Bordeaux cedex

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- annexe 1 : Programme de travail 2024
- annexe 2 : Rapport sur le budget 2024

Fait à Bordeaux, le _____, en 2 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour la ville de Bordeaux,
L'adjoint au Maire chargé de l'urbanisme
résilient, du service public de l'habitat et
de l'économie sociale et solidaire

Pour l'A'urba
La Trésorière,
Laurence Rouède



Conseil d'administration du 20 décembre 2023

Programme de travail partenarial 2024

Élaboré conjointement par l'équipe et les partenaires de l'agence, le programme de travail partenarial pour l'année 2024 répond directement à des enjeux majeurs de transformation des territoires. Il se décline en cinq chapitres qui seront les grandes lignes directrices de l'action à mener par les 57 collaborateurs de l'agence pour l'année à venir. Ce programme annuel s'inscrit en cohérence avec les axes stratégiques du nouveau projet d'agence (2023-2029), approuvé par les instances de l'a-urba en 2023.

Le programme de travail 2024 comprend des sujets qui mobilisent fortement l'équipe depuis plusieurs années, comme les démarches d'aménagement dans un contexte de rareté du foncier (chapitre 1), les réflexions sur la transformation des processus de fabrique de la ville et la mise en lien des acteurs de cette fabrique (chapitre 2) ou encore l'observation des grandes trajectoires des territoires (chapitre 5). L'action de l'a-urba en 2024 dans les domaines de la transition écologique (chapitre 3) sera, comme en 2023, largement développée et déclinée en plusieurs volets liés à l'enjeu du réchauffement climatique : le déploiement des démarches de végétalisation, la place de l'eau dans les territoires, la valorisation des grands objets constitutifs des paysages (notamment les fleuves), le développement des mobilités décarbonées. Par ailleurs, le programme de travail de l'a-urba pour l'année 2024 creuse l'axe de travail sur la question des solidarités, qu'elles soient sociales ou territoriales. Enfin, ce programme intègre ou renforce plusieurs nouvelles thématiques de réflexion : d'une part celle de la santé (qu'il s'agisse d'urbanisme favorable à la santé mais aussi d'offre de soins sur les territoires), celle de la compréhension et de la prise en compte des usages dans les projets urbains et territoriaux, ainsi qu'une exploration des déterminants de la qualité de vie. Enfin, il fait place aux réflexions prospectives afin de décrypter les tendances lourdes comme les signaux faibles, et d'adapter les politiques publiques de demain.

Dans chacun de ces domaines, l'agence d'urbanisme s'efforce d'apporter des éclairages partagés et des éléments d'aide à la décision pour guider l'action publique locale et régionale. Son action est nécessairement partenariale, pluridisciplinaire et multi-échelle. La nouvelle organisation de l'agence issue du projet d'agence permettra de mobiliser les expertises de chacune des équipes pour réaliser ces missions.

En complément de la production d'études, l'a-urba portera, en 2024, une attention particulière à la mise en place de nouveaux espaces d'échanges et de dialogue pour penser collectivement, avec ses partenaires, les trajectoires des territoires. Enfin, l'équipe de l'a-urba continuera, dans le sens de la dynamique enclenchée, de s'attacher à diversifier les modes de valorisation de ses travaux afin de s'assurer de leur meilleure appropriation possible par ses interlocuteurs partenaires, élus comme techniciens, et de contribuer au débat public.

Chapitre 1 - AMÉNAGER LES TERRITOIRES, ORGANISER LES ESPACES, OPTIMISER LE FONCIER

L'appui aux acteurs publics dans leurs démarches de planification est une des missions fondamentales de l'a-urba. Ces dernières visent à accompagner les partenaires de l'agence pour élaborer, modifier ou assurer le suivi de la mise en œuvre de procédures et dispositifs définis dans un cadre réglementaire, et ce à différentes échelles.

Contribution à la modification du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. L'agence poursuivra l'accompagnement du Sysdau dans ses travaux permettant la modification du SCoT bioclimatique : notamment, elle alimentera les réflexions sur la géographie prioritaire et contribuera à l'animation de temps d'échanges et de travail avec les acteurs locaux.

PLUi de Bordeaux Métropole. Il s'agira de proposer des réflexions autour des enjeux du territoire métropolitain, en particulier en lien avec le changement climatique, en accompagnement ou en anticipation des processus de modification ou de révision. L'agence s'attachera ainsi à partager ses travaux sur les questions de qualité urbaine et de densité, et pourrait mener une analyse des chartes d'urbanisme locales en lien avec le document de planification.

Par ailleurs, en collaboration avec l'audap (agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées), l'a-urba continuera d'accompagner la mise en œuvre du Sraddet par des actions de sensibilisation des acteurs de la planification, d'animation partenariale - notamment sur le volet foncier - et de production d'outils pédagogiques et techniques au service des territoires et en lien avec le développement de l'ingénierie territoriale.

Les enjeux du foncier : sobriété, désartificialisation, destination des sols

Dans un contexte de rareté du foncier, la sobriété foncière et l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sont identifiés comme une préoccupation partagée et prioritaire pour l'ensemble des partenaires de l'agence. Les missions présentées ci-après sont bien entendu en lien étroit avec les démarches de planification évoquées précédemment.

En 2023 l'agence a beaucoup investi dans la définition de méthodes de mesure, de suivi et de projection de la consommation foncière. En 2024, tout en poursuivant ce travail sur le volet quantitatif, elle s'emploiera à aller « au-delà du chiffre » pour accompagner, à différentes échelles, les réflexions de ses partenaires sur les questions du « comment ? » (faire autrement) et du « où ? » (faire projet).

Ainsi, sur les questions foncières, l'a-urba pourra développer en 2024, trois types de missions partenariales :

- Capitaliser et enrichir les connaissances : retours d'expériences, référencements, repérage et partage de modes de faire innovants
- Animer des temps d'échanges et organiser des événements
- Contribuer aux dispositifs de travail et aux stratégies de ses partenaires, en particulier dans l'identification des sites d'aménagement de demain.

En outre, l'agence propose d'inscrire à son programme de travail 2024 une mission dédiée aux zones d'activités économiques (ZAE) qui concentrent des enjeux de végétalisation et de rafraîchissement, d'optimisation du foncier, voire de mixité fonctionnelle : la question de leur transformation sera notamment abordée à partir d'études de sites, en lien avec les acteurs locaux.

RER métropolitain et girondin. L'agence accompagne depuis plusieurs années ses partenaires sur ce projet qui, au-delà d'un sujet de transport public, réinterroge les enjeux d'aménagement du territoire girondin. Pour 2024, il s'agit, d'une part, de capitaliser et de mettre en débat avec les partenaires les études réalisées par l'agence et, d'autre part, de creuser plus spécifiquement le sujet des nouvelles gares, métropolitaines ou extra-métropolitaines, pour étudier leur opportunité et leur insertion urbaine.

Enfin, l'agence souhaite poursuivre en 2024 ses travaux à l'échelle des PNR (parcs naturels régionaux), en particulier ceux du Médoc et des Landes de Gascogne.

Chapitre 2 - ACCOMPAGNER LA FABRIQUE DE LA VILLE

Ce chapitre regroupe des missions qui concernent la fabrique de la ville, et plus largement des territoires dans leur diversité d'échelles et d'identités, tant dans la dimension bâtie que dans celle de l'organisation des flux avec une articulation évidente entre urbanisme et mobilité. L'agence propose des travaux qui permettent également d'éclairer les nouveaux modes de faire et les nouveaux modèles urbains.

Faire projet autour des grandes voies urbaines

Accompagnement et suivi du projet boulevards. L'a-urba a réalisé, depuis 2015, plusieurs études sur les boulevards afin d'éclairer le débat et la décision publics. Elle a accompagné en 2023 Bordeaux Métropole et les acteurs publics partenaires dans la mise en œuvre opérationnelle de la transformation de ce territoire, en particulier à travers l'élaboration d'un plan de références. En 2024, l'intervention de l'agence portera sur la réalisation d'un cahier des contributions partenariales pour recueillir et croiser la parole et les visions des parties prenantes de ce projet. L'a-urba poursuivra également la mise en place d'indicateurs de suivi du projet.

Les voies radiales et les portes métropolitaines. L'objectif des études sur les grandes voies urbaines est de tendre vers des voies plus fluides et réversibles, un meilleur traitement paysager, une densification de l'urbanisation là où l'offre en transports collectifs est performante, et des formes urbaines de meilleure qualité. Dans la lignée des études sur l'avenue René Cassin et sur la route de Toulouse, une nouvelle réflexion portera en 2024 sur les potentialités de l'axe du Bus Express (Caudéran, Eysines, Le Haillan, Saint-Aubin-de-Médoc). L'ensemble de ces études pourra permettre de dégager des grands principes sur ces voies.

Par ailleurs, l'agence contribuera cette année à une réflexion sur la porte d'entrée métropolitaine de Bordeaux-Lac.

Fabriquer la ville autrement

Des espaces publics à vivre. L'a-urba a développé, depuis de nombreuses années, une expertise reconnue sur la thématique des espaces publics dans leur diversité, dans un objectif de qualité pour tous. L'intégration des enjeux du réchauffement climatique et de la pression foncière, la nécessité de concilier les différentes interventions publiques sur des espaces contraints, comme les attentes fortes des habitants et des usagers convoquent le besoin de définir, en lien avec les différents acteurs intervenant sur ces espaces, de nouveaux modes de faire pour proposer des espaces publics à vivre. L'agence pourra développer ses missions en lien étroit avec l'approche « ville sensible » qu'elle a développée et expérimentée.

La ville recyclable. L'a-urba a produit des premiers éléments de réflexion sur la question de la ville recyclable qu'elle a mis en débat dans le cadre d'un événement qui a réuni, en 2023, de nombreux partenaires et acteurs de la fabrique urbaine. L'année 2024 sera l'occasion de poursuivre ces travaux et de creuser un nouvel axe de réflexion portant sur l'intensification des usages avec la prise en compte des temps de la ville et des capacités d'occupations transitoires pour animer le « déjà-là ».

Par ailleurs, l'agence a développé des méthodes, et notamment des outils d'enquêtes, afin de mieux connaître et comprendre comment les habitants et les usagers vivent dans les quartiers. L'année 2024 sera l'occasion de renouveler ces travaux sur des quartiers ou des opérations urbaines, en lien avec le sujet de la qualité de vie et du bien-être.

En outre, l'a-urba pourra mener une réflexion sur l'acceptabilité des nouveaux logements, au regard des enjeux du foncier et des usages ou pratiques des habitants.

Enfin, l'agence pourra animer un collectif d'acteurs de la fabrique urbaine (services de collectivités, aménageurs, opérateurs du logement, acteurs privés, ...) pour une mise en commun de réflexions et de questionnements, un partage de retours d'expériences sur les projets, afin de transformer les modes d'aménagement des villes et des territoires.

Les territoires de projet

L'agence a une tradition de travail à plusieurs échelles, de celle des grands territoires et de leurs interrelations à celle de l'infra-communal. Cette plus petite échelle permet de répondre à des enjeux d'aménagement à plus court terme et d'engager des démarches innovantes de projets urbains. Les travaux menés avec les communes s'appuient sur les contenus du programme de travail partenarial qu'ils viennent, en retour, enrichir via une montée en généralité.

Plusieurs communes de Bordeaux Métropole sollicitent l'accompagnement de l'a-urba sur des sujets relatifs aux espaces naturels, de réaménagement de centralités, d'évolution d'un quartier, d'écomobilité scolaire, entre autres. Ces mobilisations de l'a-urba arrivent généralement au fil de l'année.

En outre, dans la poursuite de l'atelier annuel du club PUP (projet urbain et paysage) de la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme) organisé par l'a-urba avec GrandAngoulême en 2023, l'agence approfondira les réflexions sur l'évolution du quartier de L'Houmeau, quartier de l'image.

Chapitre 3 – ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Face à l'urgence climatique et à la nécessité de mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique et de réduction de l'empreinte carbone dans les villes et les territoires, le programme de travail de l'a-urba 2024 conforte et développe les missions et études sur ces thématiques.

Végétal, ville rafraîchissante, eau, fleuve, santé

Appui au plan métropolitain « 1 million d'arbres ». L'agence continuera à apporter son expertise à cette démarche. En 2024, le travail portera principalement sur deux volets : d'une part la contribution aux études sur les zones d'activités économiques (cf. supra) et, d'autre part, des travaux de spatialisation et de programmation d'un système de parcs et de promenades plantées (« liaison organique ») de Bruges à Villenave d'Ornon/Bègles. Par ailleurs, les travaux de l'agence sur le sujet de la métropole rafraîchie et rafraîchissante seront poursuivis. Les analyses de la vulnérabilité des territoires qu'elle a produites pourraient aider à proposer des réflexions de priorisation de sites d'intervention et à faire émerger des parcours de fraîcheur sur les communes de la métropole bordelaise.

L'eau dans la ville et dans les territoires. Cette ligne d'étude comprendra en 2024 plusieurs axes, en cours de définition, autour de la préservation et de la valorisation de l'eau, allant de l'observation et du partage de projets vertueux à des propositions sur l'intégration de ces enjeux dans les démarches de planification. Une réflexion sur les solutions alternatives pour certains usages, permettant de préserver la ressource en eau potable, sera engagée.

Les fleuves. L'agence continue de mobiliser des acteurs intervenant sur la Garonne afin d'engager des démarches partagées, en particulier autour de la question de la place du fleuve sur le territoire (perception, identité, fonctions). Par ailleurs, le travail qu'elle mènera sur la Charente aura pour objectif de révéler les atouts des vallées sur le plan paysager ainsi que les aménités qu'elles proposent.

Santé en ville. L'agence a été précurseur sur le sujet d'urbanisme favorable à la santé et a pris toute sa place dans la démarche nationale ISadOra (Intégration de la santé dans les opérations d'aménagement) sur laquelle elle sensibilise ses partenaires depuis plusieurs années. Pour l'année 2024, elle poursuivra ses travaux sur le processus de ressourcement en milieu urbain et la manière dont il peut orienter l'aménagement de parcs. Par ailleurs, l'a-urba pourrait développer des travaux portant sur l'offre de santé dans les territoires.

Mobilités décarbonées

Car express. L'a-urba déploiera en 2024 ses missions d'enquêtes auprès des usagers des nouvelles lignes de Car express en Gironde (Blaye puis Nord Bassin), comme elle l'a fait sur la ligne 407 (Créon), et mettra en commun les grands enseignements de ces différentes études. En outre, elle se penchera sur la question des transports en commun entre le nord-ouest de la métropole et le littoral girondin et les solutions envisageables pour répondre aux besoins croissants.

Par ailleurs, l'agence, en raison de sa grande expertise sur le sujet des mobilités et ses modes de travail multipartenariaux, a été sollicitée pour contribuer activement au Comité des mobilités mis en place par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

Mise en œuvre du plan marche métropolitain. Dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan marche métropolitain, l'agence pourra poursuivre son appui technique à des initiatives dans les communes, en particulier sur l'écomobilité scolaire.

Enfin, l'agence poursuivra son investissement, aux côtés d'universitaires bordelais, dans le programme national de recherche-action « POPSU transitions » (plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines) dont l'objet est de documenter, mesurer et accompagner les politiques territoriales de transitions.

Chapitre 4 – RENFORCER LES SOLIDARITES SOCIALES ET TERRITORIALES

Ce chapitre permet de regrouper et d'articuler les demandes et propositions relatives aux solidarités. Deux entrées complémentaires le composent : une entrée par politiques publiques en direction des publics les plus démunis, une entrée par territoires dans laquelle la question des solidarités rejoint celles du dialogue et des coopérations territoriales.

Précarité, logement social, politique de la ville

Métropole inclusive. Alors qu'une nouvelle géographie prioritaire des quartiers politique de la ville (QPV) est annoncée en fin d'année 2023, l'agence pourra contribuer à approfondir les éléments de connaissance de ces quartiers et suivre leurs évolutions.

D'autre part, l'agence poursuivra l'étude portant sur l'élaboration d'une stratégie foncière en faveur du logement social en Nouvelle-Aquitaine, sur laquelle elle est mobilisée à l'échelle girondine.

D'autres sujets d'études sur le thème du logement pourraient éventuellement être définis pour 2024 notamment celui des copropriétés fragiles.

En outre, l'agence partagera les résultats du travail de recherche mené sur les parcours résidentiels dans la métropole bordelaise et en Gironde afin de faire émerger, de façon collective, des pistes de déblocage de ces parcours, conciliables avec les enjeux environnementaux et sociaux. Par ailleurs, l'agence souhaite approfondir en 2024 ses réflexions portant sur les équipements de la vie quotidienne.

Enfin, l'a-urba, en tant que membre du comité scientifique, accompagnera sur le plan méthodologique, pour la deuxième année consécutive, la Nuit de la solidarité de Bordeaux et pourra participer aux réflexions relatives aux solutions d'hébergement. Par ailleurs, l'agence poursuivra la valorisation de l'outil interactif qu'elle a élaboré permettant de dresser un panorama des acteurs de la grande précarité en Gironde.

Solidarités territoriales

L'agence poursuivra son travail sur la connaissance des dynamiques économiques des territoires voisins de la métropole bordelaise afin d'identifier, de façon partagée, des leviers pour intensifier les coopérations territoriales dans ce domaine.

Par ailleurs, la mission « appui aux territoires girondins » sera prolongée : elle permet d'apporter une ingénierie territoriale ciblée pour activer des territoires et les accompagner dans leurs projets. Depuis 2022, l'agence est partie prenante du programme « Petites villes de demain » (PVD) ; elle poursuivra, en 2024, l'animation du réseau des chefs de projets girondins autour de temps de travail communs.

Par ailleurs, l'a-urba intervient aux côtés de La Cali (communauté d'agglomération du Libournais) pour apporter aux petites communes une ingénierie territoriale sur leur projet de territoire.

Chapitre 5 – DEVELOPPER LES INTELLIGENCES TERRITORIALES

Les observatoires

Activités pérennes de l'agence, les observatoires permettent de collecter et de produire de la donnée pour la transformer en information fiable et partagée avec les acteurs du territoire.

Les différents observatoires animés par l'agence ont pour point commun de suivre, dans la durée, des chiffres clés et des tableaux de bord. Ils réalisent également des zooms thématiques ou des enquêtes sur des sujets choisis avec les partenaires. Par ailleurs, ces observatoires organisent des rencontres permettant de mettre en partage leur travail et de susciter un débat autour des enseignements d'une étude ou d'une enquête.

L'agence produit annuellement une enquête loyers sur l'agglomération bordelaise. Agréée depuis janvier 2021 en tant qu'observatoire local des loyers, l'a-urba, continuera en 2024 à mener un important travail de collecte et d'analyse de données afin de répondre aux exigences de cet agrément et permettre la mise en œuvre du dispositif d'encadrement des loyers.

Pour ce qui concerne l'observatoire des mobilités et des rythmes de vie, l'agence continuera de se mobiliser fortement, en 2024, sur l'analyse des résultats de l'EMC2 (enquête mobilité certifiée Cerema) : après l'exploitation standard de ces données menée en 2023, l'a-urba réalisera des zooms thématiques et/ou territoriaux, définis en concertation avec ses partenaires. Dans le cadre de cet observatoire, d'autres travaux sont aussi régulièrement réalisés : enquêtes, études, événements...

Observatoire de l'habitat. Il s'agit dans le cadre de cet observatoire d'actualiser le tableau de bord annuel et de réaliser des études thématiques choisies par l'agence et ses partenaires. Par ailleurs, l'agence animera, à la demande de ses partenaires, le dispositif d'observation de l'habitat et du foncier (instauré par la loi Climat et résilience) avec les EPCI girondins concernés.

Observatoire de la nature et de l'agriculture. L'année 2024 pourrait être, notamment, consacrée au développement du volet « agriculture et alimentation » par la production d'analyses sur ce sujet, ainsi qu'à un élargissement du périmètre de l'observatoire.

Observatoire de l'activité économique et de l'emploi. Cet observatoire permet de suivre plusieurs dynamiques économiques, en particulier autour de l'emploi, mais aussi de réaliser une analyse prospective concernant le parc et les besoins en matière de locaux d'activités.

En outre, dans le cadre des conférences partenariales de l'immobilier, l'a-urba apportera son appui technique à l'observation de l'activité de l'immobilier habitat et entreprise. Elle pourra également animer des ateliers de travail entre professionnels et institutionnels.

L'élaboration et le suivi d'indicateurs

L'agence continuera de contribuer à la mise en place, l'analyse et la mise en débat d'une série d'indicateurs. Il s'agit, d'une part, d'indicateurs de suivi des grandes opérations de la métropole bordelaise : les trois opérations d'intérêt métropolitain (OIM) et l'opération d'intérêt national (OIN) afin d'analyser les trajectoires de ces territoires. Il s'agit, d'autre part, de créer des indicateurs nouveaux : l'agence a en effet engagé avec ses partenaires une réflexion collective autour d'indicateurs ayant pour objectif de définir et de mesurer les déterminants de la qualité de vie/le bien-être sur les territoires.

Socle commun : les ressources pour l'agence et ses partenaires

Le programme 2024 permettra de poursuivre les activités de connaissance du territoire avec les mises à jour de l'outil "Evol'urb@in" (base de données qui a pour objectif de suivre l'évolution de la construction sur la métropole bordelaise) et de l'enquête PC qui viennent alimenter un certain nombre d'études. La veille technique, scientifique et juridique sera également poursuivie.

De plus, l'a-urba dispose d'un important fonds documentaire numérique (bases de données, informations géolocalisées/SIG, photothèque, centre de documentation) enrichi année après année. Ce dernier sert à alimenter son travail quotidien et constitue une ressource précieuse pour les partenaires (sous réserve des droits de communication qui peuvent y être associés). En matière de collecte et d'analyse de la data, l'agence souhaite renforcer son travail de collaboration/mutualisation avec les fournisseurs de données, en particulier au sein des collectivités partenaires, mais aussi d'éditorialisation de la donnée qui permet une diffusion de chiffres clés et de leurs enseignements.

Communication, publications et mise en débat

Ces activités permettent de transmettre, de partager et de valoriser le contenu des études et travaux réalisés par l'a-urba. L'agence est animée d'une volonté de diffuser davantage encore ses productions en innovant dans ses modes de restitution et de communication et en les adaptant aux besoins des partenaires. Ainsi, en 2024, elle continuera notamment d'organiser des événements et des temps forts pour favoriser la mise en commun, les échanges autour de ses travaux et contribuer au débat public.

Enfin, la revue CaMBo (Cahiers de la métropole bordelaise), initiative unique dans l'univers des agences d'urbanisme, permet, d'une part, de défricher ou d'aborder autrement des sujets relatifs à la ville et aux territoires, et d'autre part, de participer à la diffusion élargie de la culture urbanistique. Le dossier du prochain numéro (parution en décembre 2023) sera consacré aux relations entre les villes et les fêtes.



Conseil d'administration

du 20 décembre 2023

Rapport sur le budget 2024

La situation comptable présentée comme « Projection 2023 » est construite sur la base du réalisé comptable à fin octobre, intégrant ensuite les éléments prévisibles des deux derniers mois. Cette projection a été réalisée avec la plus grande diligence mais n'a pas fait l'objet d'une révision par le Commissaire aux comptes.

Le budget 2024 a fait l'objet d'exposé et débat lors du bureau de l'association qui s'est tenu le 27 novembre 2023 qui a validé les orientations proposées. Seuls quelques ajustements ont eu lieu, afin d'intégrer les informations les plus actuelles.

I - Situation 2023

Afin de pouvoir mesurer les évolutions du budget 2024, une situation comptable a été produite pour l'exercice 2023. Celui-ci devrait se conclure sur un résultat plus favorable que prévu.

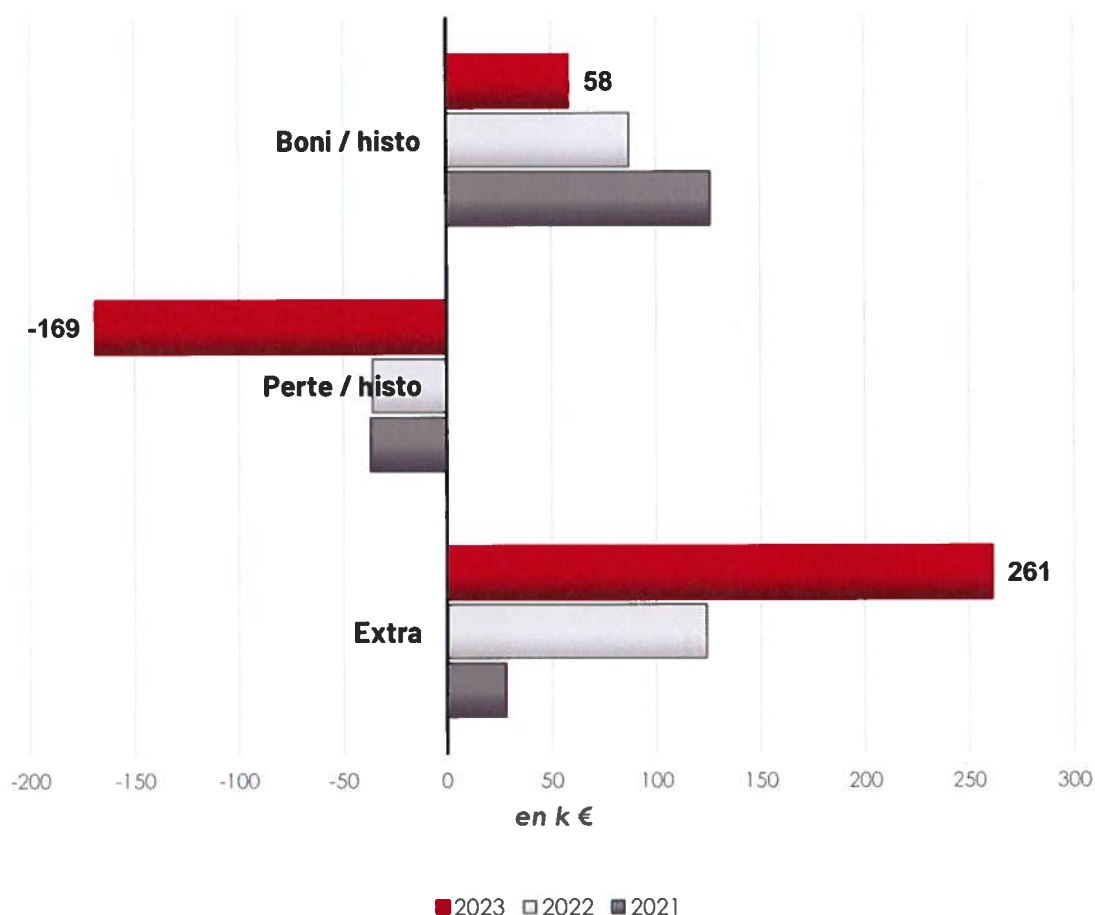
Les engagements budgétaires en termes de dépenses seront maîtrisés et les augmentations initialement prévues devraient être finalement bien contenues. L'exercice aura également bénéficié de recettes supplémentaires non budgétées.

Les recettes

La prévision d'atterrissage 2023 nous amène à **5,7 M€** de recettes encaissables, dont :

- **112 k€** de chiffre d'affaires, pour un budget de 10 k€ : des contrats arrivés en cours d'année (GrandAngoulême et Bordeaux Métropole).
- **5 568 k€** de subventions, pour 5 417 k€ budgété.

C'est une des principales difficultés de l'exercice budgétaire à l'agence : l'incertitude autour de nos recettes. Sur cette année 2023, les écarts sont particulièrement conséquents :



Les « bonis sur recettes historiques » sont, pour la plupart, des apports ponctuels au programme.

En revanche, les « pertes sur historique » sont quant à elles liées aux engagements tardifs de partenaires et à une contractualisation après l'élaboration du budget. Ainsi, les annonces de baisses de subventions (souvent liés aux pressions budgétaires auxquelles sont contraints de nos partenaires) sont impossibles à prévoir. En 2023, ce sont 169 k€ de subventions prévues qui n'ont pas été apportées.

Autre catégorie pour comprendre les écarts entre budget et réalisé, ce sont les subventions « exceptionnelles ou extraordinaires ». Des partenaires qui, soient conventionnent pour la première fois en cours d'année, soit, à l'inverse de la 2^{ème} catégorie, proposent un montant de subvention supérieur.

Ainsi, cette année 2023 sera marquée par des écarts importants (et fort heureusement positifs) au niveau des subventions reçues, mais aussi au niveau du chiffre d'affaires (2 contrats conclus en 2023).

Par ailleurs, les produits financiers seront supérieurs de 16 k€ à la prévision initiale, bénéficiant d'une meilleure rémunération des placements en 2023.

Tous ces éléments réunis, notre niveau de recettes encaissables devrait être de 5 741 k€, soit 270 k€ au-dessus de la prévision.

Les dépenses

Nous prévoyons une économie de 192 k€ sur nos dépenses décaissables initialement prévues.

C'est principalement au niveau de la masse salariale que les charges diminuent. En effet, si l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique¹ (VP) au 1^{er} juillet a généré un coût de 17 k€ non budgété, les arrêts maladie et les départs non prévus ont entraîné une baisse des charges de personnel par rapport à la prévision initiale. La plupart de ces départs seront remplacés dès que possible (début d'année 2024). Si ces remplacements tardifs ont un effet bénéfique sur le compte d'exploitation, ils ont, à l'inverse, un impact sur la capacité de production de l'agence à court terme.

La finalisation du projet d'agence a également eu un impact sur les recrutements initialement prévus au budget 2023. Les orientations prises et le nécessaire temps d'ajustement nous auront amené à différer ces recrutements. Ils sont en partie reprogrammés début 2024.

En prenant en compte l'ensemble de ces éléments et leur impact sur les charges sociales, c'est une économie de 109 k€ qui devrait être générée sur les charges de personnel.

Par ailleurs, les efforts consentis pour diminuer nos consommations d'énergie, des honoraires surévalués dans le cadre du projet d'Agence, ainsi qu'une diminution des coûts afférents à nos publications, devraient nous permettre de réduire nos dépenses de charges externes de 55 k€ par rapport à la prévision.

Le résultat comptable de l'année 2023 s'annonce donc excédentaire (+96 k€), avec un excédent brut d'exploitation lui aussi positif.

Ce résultat montre de nouveau que, même si l'Agence consent à fournir des efforts pour limiter ses dépenses, l'équilibre ne peut être obtenu qu'avec un niveau de recettes suffisant.

¹ La grille de salaires de l'agence est indexée sur cette valeur

Projection du compte d'exploitation 2023 :

| | Budget 2023 | Projection 2023 | Ecart | % |
|--|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Recettes | | | | |
| Chiffre d'affaires | 9 000 | 112 000 | 103 000 | 1144% |
| Subventions d'exploitation | 5 417 000 | 5 568 600 | 151 600 | 3% |
| Autres produits | 2 000 | 2 110 | 110 | 6% |
| Produits financiers | 42 000 | 58 040 | 16 040 | 38% |
| Produits exceptionnels | - | - | - | 0% |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 243 480 | 395 950 | 152 470 | 63% |
| TOTAL RECETTES | 5 713 480 | 6 136 700 | 423 220 | 7% |
| <i>Recettes encaissables</i> | <i>5 470 000</i> | <i>5 740 750</i> | <i>270 750</i> | <i>5%</i> |
| Dépenses | | | | |
| Autres achats et charges externes | 1 052 750 | 997 480 | - 55 270 | -5% |
| Charges de personnel | 4 083 200 | 3 974 230 | - 108 970 | -3% |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 639 520 | 617 470 | - 22 050 | -3% |
| Autres charges | 1 000 | 4 560 | 3 560 | 356% |
| Dotations aux amortissements | 106 460 | 97 160 | - 9 300 | -9% |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 202 500 | 349 840 | 147 340 | 73% |
| TOTAL DEPENSES | 6 085 430 | 6 040 740 | - 44 690 | -1% |
| <i>Dépenses décaissables</i> | <i>5 882 930</i> | <i>5 690 900</i> | <i>- 192 030</i> | <i>-3%</i> |
| RESULTAT | - 371 950 | 95 960 | 467 910 | -126% |
| Resultat Hors Prov R&C | - 412 930 | 49 850 | 462 780 | -112% |
| Excédent Brut d'Exploitation | - 349 470 | 91 420 | 440 890 | -126% |

II - Orientations budgétaires 2024

En considérant notre projection d'atterrissage pour l'exercice 2023, ainsi que les objectifs de l'année 2024, les hypothèses suivantes sont soumises au bureau :

Les recettes

Pour la deuxième année consécutive, l'exercice 2023 aura bénéficié d'augmentations ponctuelles et exceptionnelles de subventions. Pour autant, nous attendons un retour à la normale des subventions pour l'exercice 2024. En effet, le contexte économique nous fait craindre une stagnation, voire une baisse des subventions allouées par nos partenaires. C'est pourquoi le montant de subventions sur lequel nous basons nos prévisions budgétaires plafonne à 5 280 k€, soit une baisse de **289 k€** par rapport à la projection 2023.

Cette diminution s'explique principalement par un retour à l'historique de la subvention du Sysdau (-160 k€), par une nouvelle baisse à prévoir de la subvention de conseil départemental (-60 k€), ainsi que par le non-renouvellement de la subvention de l'EPF et de la Banque des Territoires (-68 k€)².

A noter que, dans cette projection, près de 300 k€ de subventions proviennent d'une dizaine de partenaires dont nous devons encore nous assurer du futur conventionnement, laissant de nouveau une grande incertitude sur cette prévision.

Concernant le chiffre d'affaires, nous n'avons pas connaissance de contrats à venir sur l'exercice 2024. Nous prévoyons toutefois un chiffre d'affaires de 40 k€ en s'appuyant sur l'historique récent.

Nous pouvons donc nous attendre à un niveau de recettes encaissables de l'ordre de 5 373 k€ pour l'exercice 2024, représentant une baisse de 6.4% par rapport à 2023. Les incertitudes budgétaires de nos partenaires nous obligent à rester prudents à ce stade.

Les dépenses

En 2024, dans la continuité de l'année en cours, un maximum d'efforts seront consentis pour maîtriser nos dépenses et amortir au maximum l'inflation.

L'année à venir sera marquée par l'arrivée à échéance de l'Autorisation d'Occupation Temporaire de nos locaux. Une forte augmentation du loyer étant à prévoir, nous allons procéder à un réaménagement de nos espaces afin d'en diminuer la surface occupée. De cette manière, nous devrions parvenir à limiter l'impact de la hausse du loyer à + 44 k€ sur l'année 2024³. Il subsiste toutefois une zone d'incertitude puisque la négociation avec le propriétaire du G2 n'est pas aboutie au moment de la rédaction du présent rapport.

Par ailleurs, ce réaménagement de nos locaux devrait nous permettre de diminuer les charges y afférentes, notamment sur les postes d'électricité et d'entretien. Au total, c'est une économie de l'ordre de 24 k€ qui devrait être générée. In fine, une diminution de 27 % des surfaces occupées actuellement entrainera pour autant une augmentation de 13 % des coûts.

² La liste des subventions attendues est annexée au présent rapport.

³ En 2023, le prix du m² est de 90€/m²/an. Pour 2024, nous attendons un minimum de 155 €, soit une hausse de +72%.

Les dépenses en services extérieurs devraient baisser de près de 40 k€ en 2024, des charges exceptionnelles ayant été engagées en 2023 dans le cadre du projet d'agence (organisation d'événements et honoraires).

Les charges de personnel devraient, quant à elles, croître de façon conséquente sur l'exercice 2024. Nous l'avons exposé, la masse salariale 2023 a été sous-engagée. A l'inverse, l'année à venir sera marquée par la mise en place complète de notre nouvelle organisation. Nous prévoyons ainsi une augmentation de la masse salariale de plus de **+ 4 %**.

A ce stade, ce montant intègre :

| | |
|---|----------------|
| 1- La mise en place de la nouvelle organisation, dont le recrutement d'un RRH : | + 65 k€ |
| 2- L'impact de l'augmentation de la VP en 07/2023, de la GVT et des promotions : | + 46 k€ |
| 3- Le remplacement de départs 2023 et l'embauche en CDI (vs apprenti) d'un administrateur réseau informatique : | + 42 k€ |
| 4- Le non-remplacement de deux départs à la retraite 2023 et du départ d'une assistante documentaliste : | - 78 k€ |
| 5- Un moindre recours aux CDD pour surcroît d'activité : | - 5 k€ |
| 6- Des arrêts maladie prévus moins nombreux : | + 20 k€ |
| 7- Non reconduction de la prime pour le partage de la valeur | - 27 k€ |

En considérant l'ensemble de ces éléments et leur impact sur les charges sociales, les charges de personnel devraient augmenter de 159 k en 2024 (+ 4 %). L'évolution de l'effectif ETP est quant à elle très limitée, passant de 55.1 ETP moyen en 2023 à 55.4 pour 2024.

Il est important de noter que, sur cet aspect Ressources Humaines et masse salariale, nous pourrions aussi être impactés par un rattachement obligatoire à une convention collective. Ce rattachement, imposé par la loi de 2016 et âprement négocié par la Fédération nationale, pourrait avoir des impacts conséquents tant sur notre organisation que sur les coûts (salaire minimum conventionnel, indemnité de départ à la retraite, ...).

Devant l'incertitude qui pèse encore sur le processus de rattachement⁴, aucun élément n'a été intégré à nos réflexions budgétaires.

Les Impôts et taxes progressent eux de 71 k€. L'ambition du projet d'agence en termes de formation (considérée comme une taxe par le plan comptable) nous amène à tripler le budget dédié par rapport à 2023 (+ 40 k€). La taxe sur les salaires progresse proportionnellement à la base (+4%), et la TVA non récupérable va elle aussi augmenter, notre coefficient de récupération diminuant⁵.

Les dotations aux amortissements vont connaître une évolution significative (+29%), liée aux investissements prévus pour réaménager et moderniser les locaux.

⁴ La décision appartiendra au ministère du travail, qui doit prendre un arrêté en ce sens.

⁵ Il est fonction de la part du chiffre d'affaires dans nos recettes

Au vu de l'ensemble de ces hypothèses et orientations proposées, le compte de résultat afficherait un déficit comptable de **420 k€**. **L'excédent brut d'exploitation est prévu à - 460 k€**. Une nouvelle fois, notre budget montre une progression quasi mathématique de nos dépenses (notamment de la masse salariale), alors que notre niveau de recettes régresse.

Sauf évènement exceptionnel, ce déficit sera bien évidemment absorbé par le report à nouveau de l'exercice 2023 (attendu à + 96 k€) et les réserves qui, pour rappel, s'élèvent à 3,5 M€ en début d'exercice 2023.

Le compte de résultat comptable :

| | Projection résultat 2023 | Orientations 2024 | Ecart | % |
|--|-----------------------------|-------------------|------------------|---------------|
| Recettes | | | | |
| Chiffre d'affaires | 112 000 | 40 000 | - 72 000 | -64,3% |
| Subventions d'exploitation | 5 568 600 | 5 280 000 | - 288 600 | -5,2% |
| Autres produits | 2 110 | 2 100 | - 10 | -0,5% |
| Produits financiers | 58 040 | 51 000 | - 7 040 | -12,1% |
| Produits exceptionnels | - | - | - | 0,0% |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 395 950 | 300 200 | - 95 750 | -24,2% |
| TOTAL RECETTES | 6 136 700 | 5 673 300 | - 463 400 | -7,6% |
| <i>Recettes encaissables</i> | <i>5 740 750</i> | <i>5 373 100</i> | <i>- 367 650</i> | <i>-6,4%</i> |
| Dépenses | | | | |
| Autres achats et charges externes | 997 480 | 958 100 | - 39 380 | -3,9% |
| Charges de personnel | 3 974 230 | 4 133 550 | 159 320 | 4,0% |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 617 470 | 688 350 | 70 880 | 11,5% |
| Autres charges | 4 560 | 1 300 | - 3 260 | -71,5% |
| Dotations aux amortissements | 97 160 | 125 500 | 28 340 | 29,2% |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 349 840 | 186 500 | - 163 340 | -46,7% |
| TOTAL DEPENSES | 6 040 740 | 6 093 300 | 52 560 | 0,9% |
| <i>Dépenses décaissables</i> | <i>5 690 900</i> | <i>5 906 800</i> | <i>215 900</i> | <i>3,8%</i> |
| RESULTAT | 95 960 | - 420 000 | - 515 960 | -538% |
| Resultat Hors Prov R&C | 49 850 | - 533 700 | - 583 550 | -1171% |
| Excédent Brut d'Exploitation | 91 420 | - 460 000 | - 551 420 | -603% |

Comme pour les exercices précédents, nous allons devoir nous appuyer sur des recettes en partie aléatoires et annualisées, non certaines au moment de la rédaction du présent rapport. En revanche, nos dépenses restent pour l'essentiel pérennes et, malgré nos efforts d'optimisation, sont en progression.

Nous aurons besoin de plus de stabilité pour développer le projet d'agence proposé.

Le budget d'investissement

Sur l'exercice 2024, la renégociation de l'AOT et le réaménagement de nos locaux seront l'occasion pour investir dans la modernisation de nos installations et de notre matériel. Nous prévoyons les investissements suivants :

- **Installations et agencements : 360 k€ pour :**
 - o Changer les huisseries pour une meilleure isolation thermique et phonique ;
 - o Changer des émetteurs de chauffage/climatisation pour une meilleure performance énergétique ;
 - o Séparer les réseaux et compteurs sur la partie libérée des locaux actuellement occupés ;
 - o Modifier des cloisons, refaire partiellement les sols

- **Mobilier : 120 k€ pour :**
 - o Optimiser au besoin les open-spaces

- **Matériel audio/ vidéo : 20 k€ pour**
 - o Acquisition de matériel de visio-conférence : 20 k€

L'ensemble de ces investissements devraient représenter une charge d'amortissement totale de presque 50 k€ sur l'année 2024.

ANNEXE

| Partenaires financiers | Subvention 2023 | Subvention attendue 2024 | Ecart 2024/2023 | QP financement 2023 | QP financement 2024 |
|-------------------------------------|------------------|--------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|
| Bordeaux Métropole | 4 372 000 | 4 372 000 | | 78,23% | 82,8% |
| Sysdau | 290 000 | 130 000 | - 160 000 | 5,19% | 2,5% |
| Conseil régional Nouvelle Aquitaine | 130 000 | 130 000 | - | 2,33% | 2,5% |
| ETAT | 131 650 | 120 000 | - 11 650 | 2,36% | 2,3% |
| ETAT _ Obs des Loyers | 120 240 | 120 000 | - 240 | 2,15% | 2,3% |
| Conseil départemental de la Gironde | 160 000 | 80 000 | - 80 000 | 2,86% | 1,5% |
| Grand Angoulême | 65 000 | 65 000 | - | 1,16% | 1,2% |
| Ville de Bordeaux | 56 710 | 56 000 | - 710 | 1,01% | 1,1% |
| CA Libourne | 50 000 | 50 000 | - | 0,89% | 0,9% |
| EPA Euratlantique | 50 000 | 50 000 | - | 0,89% | 0,9% |
| Nouvelle Aquitaine Mobilités | - | 25 000 | 25 000 | 0,0% | 0,5% |
| Ville de Blanquefort | 20 000 | 20 000 | - | 0,36% | 0,4% |
| Ville de Cenon | - | 18 000 | 18 000 | 0,0% | 0,3% |
| Ville de Créon | 15 000 | 15 000 | - | 0,27% | 0,3% |
| Agence de l'eau Adour Garonne | - | 15 000 | 15 000 | 0,0% | 0,3% |
| OIEB | 12 000 | 14 000 | 2 000 | 0,21% | 0,3% |
| Ville de Bègles | 15 000 | - | - 15 000 | 0,27% | 0,0% |
| Banques des territoires | 34 000 | - | - 34 000 | 0,61% | 0,0% |
| AQUITANIS | 18 000 | - | - 18 000 | 0,32% | 0,0% |
| PNR Médoc | 15 000 | - | - 15 000 | 0,27% | 0,0% |
| EPF Nouvelle Aquitaine | 34 000 | - | - 34 000 | 0,61% | 0,0% |
| TOTAL | 5 588 600 | 5 280 000 | -288 600 | | |

FICHE PROJET

240029 | Les équipements de la vie quotidienne

Équipements et services en matière d'animation de la vie sociale dans la ville de Bordeaux

Objectifs et résultats attendus

En 2024, l'a-urba prolongera de deux façons la réflexion d'ores et déjà engagée en 2023 sur les équipements et les services en matière d'animation de la vie sociale.

1. Sur la base d'une collecte de données auprès des associations proposant ces services, l'agence proposera les enseignements qui peuvent en être tirés en matière de besoins immobiliers futurs, spécialement sur les secteurs promis à une forte densification de l'habitat dans les prochaines années.
2. Cette réflexion sera à la fois approfondie et élargie pour analyser tout particulièrement les offres de services liées au lien social et à la solidarité. Il s'agira en premier lieu d'élargir le champ des acteurs qui offrent des services de ce type (en incluant notamment les services municipaux) et de produire une segmentation plus fine au sein des services offerts, pour mieux identifier certains segments à enjeux (les offres à destination des publics seniors par exemple). En second lieu, l'agence proposera des outils (cartographies et indicateurs) permettant d'évaluer la structure spatiale de l'offre et l'accessibilité à ces services, tant dans une optique d'objectivation de la situation présente que d'anticipation des besoins futurs.

Compétences

Chef de projet : Nathanaël Fournier

Types de livrables attendus

Cartographies et indicateurs avec support type powerpoint

Calendrier

D'avril à novembre 2024

Nombre de jours estimés

65 jours